



HAL
open science

Place des ONG de développement (associations de solidarité internationale) dans l'économie sociale et solidaire

Odile Castel

► **To cite this version:**

Odile Castel. Place des ONG de développement (associations de solidarité internationale) dans l'économie sociale et solidaire. VIIIemes Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire HAL-hal.archives-ouvertes.fr, May 2008, Barcelone, Espagne. halshs-00322571

HAL Id: halshs-00322571

<https://shs.hal.science/halshs-00322571>

Submitted on 18 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Place des ONG de développement (associations de solidarité internationale) dans l'économie sociale et solidaire

Odile Castel
 Université de Rennes 1
 Faculté des Sciences Economiques
 CREM (UMR CNRS 6211)

Résumé

Les associations de solidarité internationale (ASI) sont peu étudiées par les recherches en économie sociale et solidaire (ESS), cela est dû à la dichotomie entre l'ESS et l'économie du développement dans les pays du Nord. Cette dichotomie étant inexistante dans les recherches en sciences sociales des pays du Sud, les mouvements de théorisation autonome de l'ESS, notamment en Amérique Latine et en Afrique traitent avec plus de sérieux les ASI.

Las asociaciones de solidaridad internacional (ASI) son estudiadas muy poco por las investigaciones en economía social y solidaria (ESS), eso se debe a la dicotomía entre el ESS y la economía del desarrollo en los países del Norte. Esta dicotomía no exista en las investigaciones en ciencias sociales de los países del Sur. Los movimientos de teorización autónomo del ESS, en particular, en América Latina y África tratan con más seriedad los ASI.

INTRODUCTION

La démarche qui m'a guidée dans la rédaction de ce texte est particulière. Je suis partie du constat que les Associations de solidarité internationale (ASI) sont peu ou pas étudiées dans les recherches en Economie sociale et solidaire (ESS). En effet, elles ont une histoire spécifique bien différente des autres organisations de l'ESS, mais elles sont porteuses des mêmes valeurs. Alors, pourquoi ne sont-elles pas présentes dans la littérature en ESS ? Dans mes recherches pour répondre à cette question, j'en suis arrivée à expliquer ce constat par l'existence d'une dichotomie dans les recherches en sciences sociales des pays du Nord entre l'économie sociale et solidaire d'une part et l'économie du développement d'autre part.

Arriver-là dans mes réflexions, un deuxième constat m'a interpellée : par définition cette dichotomie n'existe pas dans les recherches en sciences sociales des pays du Sud. En effet, les chercheurs en sciences sociales des pays du Sud ayant comme terrain privilégié leur propre pays en développement, lorsqu'ils travaillent en économie sociale et solidaire leurs recherches s'inscrivent aussi dans les thématiques de l'économie du développement. Alors, comment les chercheurs en sciences sociales des pays du Sud agrègent-ils leurs analyses en ESS et en économie du développement ? On observe dans les recherches scientifiques des pays du Sud la mobilisation de concepts particuliers : économie informelle, économie populaire, économie populaire solidaire, économie solidaire. La mobilisation de ces concepts montre qu'il y a dans les pays du Sud des mouvements autonomes de théorisation de l'économie sociale et solidaire, notamment en Amérique Latine et en Afrique.

Cela m'a emmenée loin de ma préoccupation initiale, mais dans les mouvements autonomes de théorisation de l'économie sociale et solidaire dans les pays du Sud, les ASI ont toute leur place. Elles sont traitées comme des acteurs qui jouent un rôle important (parfois ambigu) dans le développement économique et social ainsi que dans le soutien aux initiatives d'économie populaire solidaire et d'économie solidaire.

1. LES ASI SONT-ELLES DES ORGANISATIONS DE L'ESS ?

Les ASI ont une histoire particulière, elle ne suit pas les étapes de l'évolution des organisations de l'ESS au Nord. Cependant, si leur histoire est spécifique, elles portent des valeurs très proches des valeurs des organisations de l'ESS. Alors, pourquoi ne sont-elles pas incluses dans les recherches sur l'ESS ? Deux éléments de réponse peuvent-être apportés à cette question : l'absence d'inscription territoriale au Nord des ASI et la coupure nette entre les recherches en économie sociale et solidaire et les recherches en économie du développement.

1.1. Une histoire particulière

Les ASI sont les héritières de 2 mouvements distincts prenant leur racine au XIX^{ème} siècle. D'une part, le mouvement des sociétés de secours aux blessés de guerre (militaires puis civils) dont la première manifestation a lieu lors de la guerre de Crimée avec la mise en œuvre d'une quasi-organisation humanitaire entièrement privée qui organise les premières équipes d'infirmières. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les sociétés de secours aux blessés vont peu à peu évoluer pour devenir les sociétés nationales de la Croix-Rouge puis du Croissant-Rouge aujourd'hui. L'Eglise catholique à la fin du XIX^{ème} siècle s'inspire de ce modèle pour promouvoir le réseau des « Caristas » nationales (le Secours catholiques en France) qu'elle fédère dans une superstructure transnationale : Caritas Internationalis. D'autre part, durant la grande phase de colonisation (1884-1945), le mouvement des missionnaires et de la médecine coloniale œuvrant par l'assistanat et la promotion constitue une illustration exemplifiée positivement de la colonisation (Ryfman, 2004, p.12). Ce mouvement alimente l'idée qui faut apporter assistance aux personnes démunies des colonies dans les domaines notamment sanitaire et éducatif.

A partir des années 1950, la décolonisation conduit ces premiers mouvements à élargir leur mandat, de l'assistance aux victimes de guerres et de l'assistance sanitaire et éducative au développement des sociétés du Tiers-monde. Parallèlement, de nombreux individus auparavant engagés dans les luttes de décolonisation vont s'investir dans l'aide au développement en créant des ONG de développement : des ASI. Ces dernières resteront longtemps inscrites dans l'orbite du tiers-mondisme politique, en Europe occidentale particulièrement, s'appuyant sur un mouvement associatif solide souvent d'origine chrétienne. C'est dans les années 1960-1970 que les ASI se transforment progressivement en agents du développement, c'est-à-dire en organisation mettant en œuvre et finançant des micro-projets, puis des projets de développement alternatifs ou complémentaires des projets étatiques. A l'origine, les ASI agissaient seules : elles exportaient un projet. Ainsi, pendant plusieurs décennies, elles ont cherché à répondre aux besoins des populations du Sud en décidant des actions et en les imposant. Les ASI étaient encore dans une logique d'assistanat.

Des évolutions notables se produisent à partir des années 1970-1980 (Castel, 2004, p.327). Le projet (entendu comme une suite d'objectifs fixés a priori, d'actions définies pour les atteindre, un budget, des échéances) demeure toujours le mode d'intervention privilégié ; ce qui a changé est la manière de le mettre en œuvre en y associant véritablement les populations du Sud, d'où l'apparition de projets participatifs et articulés aux organisations locales. A leurs débuts, les ASI ne prenaient pas en compte les logiques du marché, que ce soit du côté des mouvances chrétiennes ou des courants politiques tiers-mondistes, la création de profits était perçue comme un « repoussoirs ». Du coup, le monde de l'entreprise, même de la micro-entreprise ou de l'artisanat, était tout simplement ignoré. A la mise en exergue du « bénévolat » correspondait la norme du projet de développement censé produire des effets bénéfiques pour tous, tout en ignorant l'augmentation des revenus de chacun. Les ASI vont désormais chercher à développer les activités économiques des pays du Sud. Elles le font de

façons diverses : à l'échelle régionale, grâce à la commercialisation des produits agricoles, à travers le financement du développement rural et urbain, enfin par un accompagnement direct tant technique que financier aux producteurs et entrepreneurs. En fait, quels que soient les secteurs dans lesquels les ASI interviennent, celles-ci ont aujourd'hui, l'ambition d'instaurer dès le début une logique d'entreprise, gage à la fois de rationalité et d'efficacité. Pendant des années, elles ont mené des actions totalement subventionnées, pratiquant ainsi la politique du don ou du « cadeau », faisant des bénéficiaires des consommateurs. Actuellement, elles leur demandent de s'engager et de devenir également des producteurs et des entrepreneurs. L'ère de la gratuité qui n'impose aucune rigueur économique a fait place à la généralisation de la contractualisation.

Initialement, les ASI avaient un tropisme fortement « ruraliste », que ce soit à cause de la prise de conscience de la gravité du sous-développement lié aux problèmes de la faim, ou que ce soit par le biais d'une tendance très agrarienne des premiers techniciens mobilisés, le fait est que le rural a été dès le début privilégié. Par la suite, les associations ont commencé à intervenir dans les bidonvilles qu'elles considéraient un peu comme un monde à part. Puis progressivement leurs actions se développeront plus près des centres urbains. Cependant, si les ASI interviennent largement en milieu urbain aujourd'hui, elles continuent majoritairement à orienter leurs actions vers le milieu rural.

Il n'y a pas si longtemps, les interventions des ASI concernaient que des secteurs particuliers. En effet, la santé et l'action sociale sont les secteurs qu'elles privilégient toujours (32% des actions), suivi de près par l'éducation (29%), puis le secteur économique (17%) et loin derrière, la culture et le sport (4%) (Revel et Roca, 1998). Cependant, leurs interventions consistent de plus en plus à développer des programmes intégrés en lien direct avec le développement rural ou urbain. Ils intègrent des volets complémentaires portant sur les différentes dimensions du développement : économique, social, culturel, technique, financière, etc.

Depuis le début « atteindre les plus pauvres » fait partie des objectifs des ASI, mais des évolutions sont ici notables. Actuellement, il ne s'agit plus seulement de répondre aux besoins essentiels, c'est-à-dire de soigner les symptômes. Elles cherchent de plus en plus à éliminer les causes même de la pauvreté, ce qui les amène à élargir leur champ d'actions. Ces tendances sont particulièrement illustrées par l'appui à la production des services de base, ceux-ci sont divers et ne font pas l'objet d'une liste scientifiquement établie. On y trouve en priorité : la santé, l'éducation, l'eau et le développement d'activités génératrices de revenu. Particulièrement à la mode, les systèmes de financement décentralisés et le commerce équitable sont aujourd'hui les derniers champs d'opérations à voir leur extension considérablement accrue.

Ainsi, progressivement le champ d'actions des ASI dans la coopération Nord-Sud s'est fortement élargi, il a intégré la dimension économique les obligeant à se professionnaliser, mais surtout il a cherché à associer véritablement les populations bénéficiaires. Cependant, le corollaire a été l'augmentation continue de leurs besoins de financement, ce qui les oblige à rechercher en permanence de nouvelles ressources financières auprès des grands bailleurs de fonds. Elles sont donc devenues des intermédiaires entre les bailleurs de fonds de la coopération internationale et les populations du Sud. Cette position les met dans une situation délicate. En effet, « selon les méthodes de travail et la philosophie adoptées par une ASI, le rôle des bailleurs de fonds du Nord peut être plus ou moins directif. Ainsi, lorsque les ASI obtiennent des fonds, des conditions y sont généralement liées » (Arzelier et Coker, 1998). Elles sont donc susceptibles d'être manipulées par les bailleurs de fonds, mais pas plus que l'ensemble des organisations de l'ESS qui sont financées en partie par les pouvoirs publics. Comme ces organisations, les ASI sont porteuses de valeurs qui limitent cette récupération.

1.2. Mais des valeurs communes

Les valeurs de l'ESS s'inscrivent dans cinq dimensions différentes (Gadrey, 2006, p.642) communes, valeurs portées uniquement au Nord par les organisations de l'ESS et s'inscrivant dans des relations Nord-Sud pour les ASI.

- La première dimension concerne les thèmes de la lutte contre l'exclusion et les inégalités du développement humain et du développement durable qui recouvre aussi la solidarité internationale. Pour la lutte contre l'exclusion et les inégalités, les valeurs invoquées portent sur la réduction d'inégalités diverses jugées excessives, la lutte contre la pauvreté, le développement de « capacités » (capacités d'action autonome). Il s'agit d'un champ majeur de l'action sociale et socioculturelle, à l'intérieur d'une vision « organique » de la société nationale (pour les organisations de l'ESS), et de la société mondiale (pour les ASI), défaillantes ou insuffisantes, ou à revivifier par les solidarités locales (au Nord pour les organisations de l'ESS, au Sud pour les ASI). Pour la solidarité internationale, les valeurs invoquées sont des valeurs d'égalité, de droits de l'Homme et de démocratie, en faveur d'actions pour le développement et contre la pauvreté humaine surtout mobilisées par les ASI. Pour le développement durable (local, national et mondial), les valeurs invoquées aussi bien par les organisations de l'ESS que par les ASI sont l'équité intergénérationnelle, les grandeurs écologiques, les biens communs et les patrimoines. Sous ces premiers thèmes, les valeurs mobilisées par les organisations de l'ESS et par les ASI sont les mêmes, les ASI mettant plus l'accent sur la solidarité internationale et le développement.

- La deuxième dimension concerne les thèmes des liens sociaux de proximité et de démocratie participatives qui sont abordés de façons différentes par les organisations de l'ESS d'une part, et par les ASI d'autre part. Pour le lien social, les valeurs invoquées portent sur la proximité, la réciprocité communautaire, le capital relationnel. L'utilité sociale est celle de la réduction de l'isolement social et affectif, et de la création de collectifs par l'entraide, les échanges locaux, les échanges de savoirs. Ces valeurs portées par les organisations de l'ESS s'inscrivent dans des territoires dont elles sont parties prenantes, alors que lorsqu'elles sont portées par des ASI elles s'inscrivent dans des territoires où l'ASI est étrangère. Par contre, dans le cas des ASI, des liens sociaux internationaux peuvent aussi se tisser au-delà des liens sociaux de proximité renforçant d'autant le capital social relationnel des acteurs du Nord et du Sud. Pour la démocratie participative, les valeurs invoquées concernent la « prise de parole », les espaces publics de proximité, l'éducation à la citoyenneté et au développement, le dialogue participatif entre acteurs associatifs et les « parties prenantes » (dirigeants, bénévoles, salariés, usagers, bénéficiaires, collectivités locales, élus, institutions sociales, bailleurs de fonds...). Les ASI aspirent à participer à la démocratie participative au Nord et à la favoriser au Sud, alors que les organisations de l'ESS ne mènent leurs actions en faveur de la démocratie participative qu'au Nord.

- La troisième dimension concerne les thèmes de l'innovation sociale et solidaire. Il s'agit de la découverte plus ou moins partenariale de besoins émergents et l'innovation dans l'offre de services adaptée ; la réponse à des besoins existants, mais qui ne sont pas couverts ni par l'Etat ni par le secteur lucratif ; les innovations institutionnelles locales (finances solidaires, micro-finance, sociétés coopératives d'intérêt collectif, coopérative d'activités ...) ; les innovations organisationnelles (réseaux d'échanges de savoirs, systèmes d'échanges locaux...). Ces valeurs se retrouvent aussi bien dans les organisations de l'ESS que dans les ASI.

- La quatrième dimension concerne les thèmes de désintéressement, don et bénévolat, mutualisation des ressources, des compétences, des risques qui font appel à des valeurs d'un type particulier. Elles répondent à des normes morales de générosité sans contrepartie attendue. On y trouve aussi des valeurs critiques de l'ordre marchand et du profit comme ressort de la production, d'où la valorisation de la non-lucrativité, de la gestion désintéressée

et de l'action bénévole, de la mutualisation que l'on trouve autant dans les organisations de l'ESS que dans les ASI.

-La cinquième dimension concerne les thèmes de la gouvernance alternative et plus démocratique dont les valeurs sont critiques de l'absence ou de l'insuffisance de la démocratie participative dans la gouvernance des entreprises privées lucratives et dans le fonctionnement de l'Etat : règles de démocratie interne (une personne, une voix) ; « double qualité » (absence de distinction entre membres associés et usagers – bénéficiaires, participation conjointe) ; libre adhésion (acte volontaire). Ces valeurs sont aussi présentes dans les organisations de l'ESS que dans les ASI.

A part, les valeurs de solidarité internationale qui concerne plus précisément les ASI, bien qu'elles se développent aussi dans les organisations de l'ESS (Echo du Cota, 2007 ; Goffinet, 2006 ; Totté, 2007), Les organisations de l'ESS et les ASI ont des valeurs communes. Ces dernières les mettent en œuvre un peu au Nord, mais de façon plus forte au Sud puisque c'est leur vocation. Alors pourquoi ne pas les intégrer aux organisations de l'ESS ? Deux éléments de réponse peuvent être apportés.

D'une part, comme nous venons de le voir l'action des ASI se fait en direction de territoires étrangers localisés dans les pays du Sud, de ce fait leurs actions ne sont pas visibles dans les pays du Nord entraînant les chercheurs en économie sociale et solidaire à complètement les ignorées. Pourtant dans de nombreux territoires du Nord, les ASI participent activement aux développements du lien social, de la démocratie participative, de la mutualisation des ressources et de la gouvernance alternative et plus démocratique. Elles sont donc parties prenantes de l'ESS.

D'autre part, ce qui peut expliquer l'ignorance des ASI par les chercheurs en économie sociale et solidaire, c'est la coupure nette entre les recherches en sciences sociales entre l'économie sociale et solidaire et l'économie du développement. Dans le processus de théorisation de l'ESS au Nord, les ASI ont été largement oubliées, au moment même où l'économie du développement avait essentiellement une vision macroéconomique du développement et ne s'intéressait peu aux initiatives micro-économiques et sociales des ASI. Elles ont donc été tout autant ignorées par les recherches en économie du développement. Ce résultat est largement dû au champ spécifique d'intervention des ASI et aux cloisonnements des champs de recherches au sein mêmes des disciplines scientifiques. Les chercheurs de l'économie du développement et ceux de l'économie sociale et solidaire se côtoient peu et confrontent rarement leur approche.

Cependant, à la suite des échecs des stratégies nationales de développement, les notions du développement par le bas, du développement participatif... ont acquis une légitimité en économie du développement. En conséquence, les ASI et leurs initiatives ont été étudiées avec plus de sérieux par l'économie du développement. Par ailleurs, l'émergence du commerce équitable qui concerne autant les populations du Sud (petits producteurs) que les populations du Nord (consommateurs), ainsi que le fort développement de la micro-finance (innovation du Sud transférée par la suite au Nord) ont interpellé les chercheurs de l'ESS. Ainsi, depuis une quinzaine d'années, des travaux ont été publiés sur les ASI et leurs initiatives en économie du développement et en économie sociale et solidaire, mais de façon parallèle. L'intérêt que portent aujourd'hui certains chercheurs de l'économie du développement au concept d'économie sociale et solidaire tend à faire évoluer les choses. Simultanément, l'intérêt que portent certains chercheurs de l'ESS au commerce équitable et à la micro-finance provoque un rapprochement entre l'économie sociale et solidaire et l'économie du développement.

Cette dichotomie encore persistante entre l'ESS et l'économie du développement dans les pays du Nord, n'a pas de raison d'être dans les pays du Sud.

2. L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU SUD

On observe dans les pays du Sud un mouvement de fonds de l'économie informel, de l'économie populaire vers l'économie populaire solidaire, l'économie solidaire. De nombreuses initiatives venant des populations locales soutenues ou non par des ASI ont vu le jour dans les 3 dernières décennies. Elles portent des valeurs proches de celle de l'ESS d'où l'apparition de notions telles que l'économie populaire solidaire et l'économie solidaire mobilisées par les chercheurs du Sud, ceux-ci par leurs travaux mènent de véritables mouvements autonomes de théorisation tant en Amérique latine qu'en Afrique.

2.1. les initiatives : de l'économie informelle à l'économie solidaire

Au début des années 1970, des auteurs occidentaux vont observer l'émergence d'initiatives économiques mises en œuvre par les populations elles-mêmes, ils vont alors développer la notion d'économie informelle.

La notion d'économie informelle fut employée pour la première fois dans une étude de Keith Hart (1973) sur le Ghana dont les résultats furent présentés dès 1971. Le Bureau international du travail (BIT) reprit le terme dans un rapport publié en 1972 sur la situation de l'emploi urbain au Kenya dans le cadre du Programme mondial de l'emploi lancé en 1969. Le concept d'économie informelle prend naissance. Il englobe des travailleurs pauvres, exerçant un travail pénible, dont les activités économiques ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics et qui sont caractérisées par :

- une facilité d'accès ;
- une utilisation par les entreprises de ressources locales ;
- des technologies à forte intensité de main-d'œuvre ;
- une propriété familiale des entreprises ;
- une petite échelle de production
- des marchés de concurrence non réglementé ;
- des qualifications acquises hors du système scolaire officiel.

Ainsi, la genèse du concept d'économie informelle est liée à l'observation, dans les villes des pays en voie de développement, de l'existence d'activités productives non déclarées. On explique alors l'existence de cette économie informelle par l'incapacité de l'économie moderne à absorber toute la main-d'œuvre urbaine.

Le terme « informel », qui va très rapidement se populariser pour désigner l'ensemble d'activités productives de petites tailles de nature très diverse (production, commercialisation, financement ...), renvoie à l'idée de l'absence de forme précise. Le terme anglais « informal » signifie irrégularité ou « sans cérémonie », il renvoie donc à l'absence de caractère officiel et pas forcément à l'absence de forme. C'est pourquoi certaines approches préfèrent parler d'« économie non structurée » (Charmes, 1980 ; Nihan, 1980 ; Sethuraman, 1976). On utilise aussi le terme d'économie « non officielle » (Archambault et Greffe, 1984), expression qui semble plus proche de la signification de l'anglais « informal ». D'autres auteurs pour porter l'accent sur la participation active des populations à ces activités utiliseront les termes « spontané », « populaire » : « le développement spontané » (Lachaud et Penouil, 1985), « économie populaire » (De Soto, 1994), ou encore associent les deux : « économie populaire spontanée » (De Miras, 1984 ; Morice, 1985).

Ainsi, durant 35 ans, dans une vision occidentalocentriste, les apports empiriques et descriptifs se sont multipliés à l'envie sur le thème de l'économie informelle, alors que le débat épistémologique tendait à s'estomper, dès la fin des années 1980 (De Miras, 1990). Les années 1990, et 2000 n'ont pas été non plus des moments de renouvellement théorique au Nord. Il en a découlé un décalage croissant entre la prolifération des études empiriques et statistiques et le soubassement théorique qui ne s'est pas fondamentalement renouvelé.

Actuellement, on l'utilise le concept d'économie informelle pour désigner les activités licites non déclarées, le travail au noir et les ateliers clandestins (Adair, 1985), l'échange de services, la contrefaçon, le commerce équitable et les trafics de drogues et d'armes (Gourévitch, 2002)). La diversité et l'hétérogénéité du contenu que recouvre le concept d'économie informelle sont telles aujourd'hui que cette catégorie sémantique ne peut pas fonctionner comme un concept.

Face à cette impasse théorique, les chercheurs du Sud notamment en Amérique latine vont poursuivre leurs recherches en les intégrant dans la notion d'économie populaire. « On entend par économie populaire l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires en vue de garantir, par l'utilisation de leur propre force de travail et des ressources disponibles, la satisfaction des besoins de base, matériels autant qu'immatériels. » (Sarria Icaza et al., 2006) Dans les années 1990, les conséquences sociales des politiques d'ajustement structurel ont éclairé de façons différentes les initiatives. On a alors assisté à la prolifération des stratégies de survie individuelles et collectives. Au-delà des coopératives et des groupes de production communautaire, on a observé un grand nombre de petites unités économiques organisées familialement ou avec 2 ou 3 partenaires.

N'obtenant pas une activité sur le marché formel du travail, et devant faire face au chômage structurel et aux autres processus d'exclusion sociale, les acteurs organisent leur activité, individuellement ou en association, en comptant sur leur propre force de travail. Ils créent des stratégies de survie, ils visent non seulement l'obtention de gains monétaires et d'excédents qui puissent être échangés sur le marché, mais aussi la création de conditions qui facilitent l'accès à des éléments fondamentaux dans le processus de formation humaine, tels que la socialisation des savoirs ou de la culture, la santé, l'habitation. Comptant avec l'appui de réseaux primaires et communautaires du vivre ensemble, ces initiatives peuvent être individuelles, familiales ou associatives, ces dernières pouvant être nommées groupe de production communautaire, production associée, association, coopérative...

L'économie populaire telle qu'elle est définie par les auteurs du Sud est donc composée d'activités de production associée, de micro entreprises familiales et d'initiatives individuelles. Dans ces trois catégories, les activités sont à des niveaux d'accumulation différents : le niveau de croissance, le niveau de subsistance et le niveau de survie (tableau 1).

Tableau 1 : L'économie populaire

	Production associée	Micros entreprises familiales	Initiatives individuelles
Niveau de croissance	Ateliers autogérés Groupement de producteurs	Ateliers productifs	Chauffeurs de taxi Transport collectif
Niveau de subsistance	Groupes d'achat	Petits magasins	Petites réparations Domesticité
Niveau de survie	Cuisines collectives au Pérou	Récolte des déchets	Vendeurs de rue

Sources : Louis Favreau (2004), *Qu'est-ce que l'économie informelle, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire*, Observatoire en économie sociale de l'Outaouais, Québec, Canada, www.uqo.ca/observer/, 6p.

Ces activités d'économie populaire peuvent présenter des caractéristiques qui s'opposent à la rationalité économique capitaliste. Les travailleurs de l'économie populaire n'échangent pas leur force de travail pour un salaire. Les travailleurs ayant la propriété individuelle ou associative des moyens de production, le principe est l'utilisation de leur propre force de travail pour garantir leur subsistance immédiate. En effet, l'économie populaire ne se caractérise pas par l'investissement en capital, mais par l'investissement dans la force de

travail, le travail consistant le principal facteur de production. Dans cette perspective, l'économie populaire inclut toutes les unités de production qui « ne vivent pas de l'exploitation du travail d'autrui, ni ne peuvent vivre de la richesse accumulée » (Coraggio, 1991, p.36). En conséquence, « il s'agit plutôt d'acteur mettant en œuvre des stratégies de subsistance, de même que des réseaux sociaux, misant sur le facteur travail et la coopération entre pairs plutôt que sur le facteur capital et l'esprit d'entreprise inscrit dans une logique marchande » (Favreau, 2004).

Certains segments de l'économie populaire, notamment la production associée, ont des caractéristiques que l'on peut mettre en parallèle avec les spécificités de l'économie solidaire, l'économie solidaire étant « l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel » (Eme et *al.*, 2006, p.303).

- Premièrement, la primauté du travail sur le capital dans l'organisation socio-économique a des conséquences sur la logique de fonctionnement de ces unités : type d'accumulation, redistribution du surplus, relations de travail... « L'entreprise d'économie populaire, avant de se situer dans une approche de type capitaliste, est développée pour répondre aux besoins de ses membres via la génération de revenus et via les services et les biens répondant aux demandes de la population. » (Nyssens, 2004)

- Deuxièmement, la coopération entre les parties prenantes est vue comme inhérente à la manière dont les problèmes sont abordés et résolus. Cette cohésion provient des liens qui unissent les membres (le groupe étant fréquemment préexistant à l'initiative économique) et est liée à un territoire bien défini.

- Troisièmement, certaines initiatives d'économie populaire se développent également grâce à une prise de conscience sociale qui s'intègre dans un projet de transformation de la société. En effet, bien qu'elles soient fondamentalement centrées sur l'aspect économique, ces initiatives se fixent des objectifs qui vont au-delà de leur objectif économique : la recherche de consolidation d'une identité populaire ; la participation active à des processus de changement des structures politiques et sociales ; à l'amélioration de la qualité de vie de leurs membres.

- Enfin, la grande majorité des dynamiques collectives ancrées au sein de l'économie populaire sont tout à fait autonomes, ceci n'exclut nullement qu'il ne peut y avoir de liens, par exemple avec les pouvoirs publics, mais, qu'en dernier ressort, le pouvoir de décision appartient aux membres de l'organisation.

Ainsi, les travailleurs exclus du marché du travail formel, au travers de leur auto-organisation, créent de plus en plus d'initiatives qui forment des groupes de production à caractère familial ou communautaire et que les chercheurs du Sud regroupent sous l'appellation d'économie populaire solidaire. Mise en œuvre par des populations très pauvres, celles-ci doivent mobiliser les ressources (financières, relationnelles, savoir-faire, informations...) de leur groupe de parenté ou de leur communauté. Ces initiatives solidaires ne recherchent pas la maximisation du profit, lorsqu'elles dégagent des surplus, ceux-ci sont distribués au sein du groupe. L'exemple cité par Guéneau (1998) est à ce titre très illustratif : « les femmes commerçantes maliennes utilisent leurs bénéfices à entretenir des réseaux sociaux de parenté, d'ethnie et de clientèle. Les relations sociales sont donc utilisées comme un placement économique rentable. Ce système est considéré comme bien plus sûr qu'une capitalisation des bénéfices dont on n'est jamais certain de l'issue ». Ces initiatives solidaires sont guidées par des intentions sociales, parfaitement rationnelles, car fondées sur des objectifs et des moyens, non centrées sur la maximisation du profit, mais sur d'autres motivations : reconnaissance sociale, informations, communication, animation de quartier, du village ...

On constate aussi un changement progressif dans la manière d'évaluer ces expériences

(Gaiger, 1999). Il y a quelques années, elles étaient vues comme des réponses urgentes, ponctuelles, à effet palliatif, ou comme un simple soulagement face à des situations de pauvreté et de misère. Actuellement, une nouvelle interprétation émerge qui, tout en admettant qu'elles restent des réponses nécessaires à des demandes urgentes, y voit en outre une base pour la reconstruction d'un tissu social dans lequel vivent les plus démunis. La force de ces initiatives solidaires réside dans « le fait de combiner, de façon originale, l'esprit d'entreprise – recherche de résultats par l'optimisation planifiée des facteurs productifs humains et matériels – et l'esprit solidaire de telle manière que la coopération fonctionne comme vecteur de rationalisation économique, produisant des effets tangibles et des avantages réels, comparativement à une action individuelle » (Gaiger, 1998).

Ces initiatives d'économie populaire solidaire sont souvent, notamment en Afrique, le résultat de l'action des ASI qui se réalise dans deux directions.

- La première concerne le financement de ces initiatives. Les Etats du Sud n'ont ni les moyens, ni la volonté politique de soutenir financièrement ces initiatives. Les ASI permettent donc l'hybridation des ressources de ces initiatives en apportant les capitaux nécessaires.
- La deuxième concerne les apports techniques et les savoir-faire nécessaires à ces initiatives. Les ASI jouent un rôle non négligeable dans la mobilisation, dans l'organisation, dans la formation des populations qu'elles souhaitent aider.

A partir de l'analyse de ces initiatives un renouveau théorique est mené par les chercheurs du Sud, les amenant à délaisser la notion d'économie informelle pour mobiliser des notions telles que l'économie populaire, l'économie populaire solidaire, l'économie solidaire. Ce mouvement de théorisations autonomes de l'économie solidaire dans les pays du Sud se réalise à un rythme différent selon les continents.

2.2. Les mouvements autonomes de théorisation de l'économie solidaire dans les pays du Sud

La région pionnière dans les mouvements autonomes de théorisation de l'économie solidaire fut l'Amérique latine, notamment le Brésil où ce mouvement débute dans les années 1990. Ce n'est que dans les années 2000 que ce mouvement apparaîtra en Afrique.

Au Brésil, la thématique de l'économie solidaire a acquis dans les dernières années une visibilité de plus en plus importante. Les recherches scientifiques se sont déployées dans cinq grands domaines (Carvalho de França Filho, 2007).

- Le domaine conceptuel porte sur l'agir économique dans la société. L'apport des économistes est important dans ce domaine, mais il est couvert aussi par d'autres disciplines comme l'anthropologie. Les réflexions et les discussions interdisciplinaires apportent une compréhension théorique de l'économie solidaire.
- Le domaine contextuel, l'économie solidaire est abordée à partir de ses manifestations concrètes, comme un problème de société contemporain au capitalisme. Les travaux scientifiques analysent l'économie solidaire comme un phénomène et des pratiques situés dans un contexte sociétal spécifique : crise du travail, exclusion social, lutte contre la pauvreté, lutte contre les inégalités sociales, mode de développement local durable, etc. Pour une compréhension plus fine du contexte de l'économie solidaire brésilienne, les auteurs cherchent à la resituer notamment dans ses relations avec une tradition plus ancienne celle de l'économie populaire. Il semblerait que l'économie populaire exerce une forte influence dans la constitution d'une grande partie des pratiques de l'économie solidaire brésilienne, d'où la mobilisation de la notion d'économie populaire solidaire.
- le domaine des études de cas où les chercheurs se proposent de comprendre l'économie solidaire à partir de ses pratiques organisationnelles particulières. L'idée est de saisir la dynamique générale de l'économie solidaire en partant de l'analyse d'expériences concrètes

sous la forme d'études de cas.

- Le domaine de la méthodologie d'intervention où l'économie solidaire est abordée comme une technologie sociale, un instrument pour générer du travail et promouvoir un développement durable sur des territoires caractérisés par un haut degré de vulnérabilité et d'exclusion sociale.

- Le domaine des politiques publiques est le plus récent, il porte sur les politiques publiques d'accompagnement et de la construction d'un cadre normatif pour l'économie solidaire. Les recherches analysent les caractéristiques des nouvelles politiques publiques mises en œuvre depuis la création d'un ministère de l'économie sociale et solidaire à la suite de la première élection de Lula, mais aussi leurs effets et leurs résultats.

Le mouvement de théorisation autonome de l'économie solidaire au Brésil est arrivé à maturité. Il est accompagné par un développement très important des recherches sur l'économie populaire, sur l'économie populaire solidaire, sur l'économie solidaire dans la grande majorité des pays latino-américains. Les résultats de toutes ces recherches latino-américaines mériteraient d'être mieux diffusés et mieux connus dans les pays du Nord, mais aussi dans l'ensemble des pays du Sud.

Dans les pays africains, les recherches sur les initiatives populaires sont beaucoup plus récentes, elles se déploient autour de deux pôles : celui de l'Afrique de l'Ouest avec les travaux menés par des chercheurs proches de Salam Fall ; celui de l'Afrique centrale, notamment au Cameroun, avec la constitution d'une équipe de recherches animée par Roger Tsafack Nanfosso.

Les recherches en Afrique de l'Ouest s'inscrivent plus principalement dans le domaine des études de cas : la trajectoire des PME agro-alimentaires sénégalaises, la coproduction de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest, l'économie informelle et les pratiques populaires, le renouvellement des dynamiques coopératives, initiatives féminines, etc. Dans ces travaux, les auteurs n'utilisent pas directement le concept d'économie solidaire, mais ils replacent les études de cas qu'ils analysent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. En effet, ils mettent l'accent sur des traits spécifiques des pratiques qu'ils étudient : les liens sociaux de proximité, d'entraide familiale ou communautaire (Guèye, 2007), les solidarités horizontales (Fall, 2007b), l'intensification des liens sociaux reposant sur la solidarité collective (Attant Ngouari, 2007), la volonté des communautés de se prendre en charge (Twagilimana, 2007), la reconstruction des compromis sociétaux, les innovations socio-territoriales, la construction d'un autre projet de société (Ndiaye, 2007) ; traits qui se rattachent étrangement aux valeurs de l'ESS qui par définition sont universelles, même si leur expression diffèrent fortement d'un contexte à l'autre.

A partir de ces études de cas, il semblerait que les recherches en Afrique de l'Ouest s'orientent actuellement vers le domaine des politiques publiques, l'objectif est de repenser l'Etat social pour la mise en œuvre d'un cadre général plus favorable aux pratiques populaires. Cependant, comme le signale Salam Fall (2007a), « l'étude des initiatives africaines et leur reconnaissance institutionnelles restent encore à l'état embryonnaire et n'ont pas encore été assez documentées pour fournir la masse critique nécessaire à l'appréciation générale convaincante ». Ainsi, les chercheurs d'Afrique de l'Ouest poursuivent leur effort pour atteindre cette masse critique, ce processus autonome de théorisation les amènera peut-être à adopter la notion d'économie solidaire (ce que Salam Fall a déjà fait) ou alors à développer une nouvelle notion spécifique à l'Afrique de l'Ouest. Laissons-leur parcourir leur chemin.

Au Cameroun, les recherches sont encore plus récentes que celles de l'Afrique de l'Ouest. Les chercheurs camerounais ont directement adopté la notion d'économie solidaire qu'ils justifient par le fait que « l'économie sociale et solidaire n'est pas un concept stable. C'est

une notion qui se modifie, qui évolue et qui se complexifie dans le temps et dans l'espace. En effet, elle se positionne en réponse aux mutations des systèmes économiques, sociaux et technique dominants » (Tchouassi, 2007).

Leurs travaux montrent que l'économie solidaire au Cameroun et en Afrique plus généralement s'enracine dans la culture africaine. En repartant des fondements de la culture africaine, Roger Tsafack (2007b) montre que les valeurs convoquées par l'économie solidaire africaine (la production communautaire, la conception du travail, le principe de la réciprocité ...) ne sont rien d'autre que celles qui constituent aujourd'hui le noyau de l'économie sociale et solidaire. Leurs analyses de l'organisation, du contexte d'émergence et des transformations de l'économie solidaire camerounaise font ressortir quatre périodes essentielles.

- La période précoloniale où les formes de l'économie solidaire reposaient sur les systèmes ancestraux de régulation des interactions humaines, des pratiques sociales et des représentations collectives. A cet égard, outre l'autorité lignagère, une pluralité de cercles sociaux modélisait les comportements « holistiques » à l'intérieur des communautés. Ces organisations de l'économie solidaire prenaient des formes diverses que l'on peut regrouper dans le concept générique de « mise en commun des acteurs sociaux ». Ces dynamiques associatives ouvertes à tous les acteurs de la société étaient, de par leurs éléments fondateurs, polymorphes.

- La période coloniale, à travers l'administration et la chrétienté, inaugure la dilution progressive des organisations « historiques » dans de nouvelles figures et de nouveaux schémas. Dans l'espace urbain et rural, les transformations qui affectent l'économie solidaire traditionnelle et les éclatements organisationnels en question donnent naissance à des dynamiques moins connectées au substrat social. C'est le cas de l'émergence officielle d'organisations sociales (mutuelles, coopératives) plus opératives et portées vers la résolution de problèmes moins communautaires.

- La troisième période correspond aux trois premières décennies de la période postcoloniale qui se caractérise par une économie nationale tirée par un modèle d'économie publique et mixte, dans lequel l'Etat joue un rôle majeur et prend en charge l'intérêt général, avec le concours de nombreuses entreprises publiques et parapubliques. L'économie solidaire dans ce cadre est confinée à la contribution parfois essentielle de regroupements locaux plus ou moins basés sur une structure tribale ou familiale, mais dont la vie associative et la dynamique syndicale sont quasiment toutes encadrées par les règles édictées par le parti politique unique.

- La quatrième période en cours depuis le début des années 1990 met en relief une économie nationale tirée par un modèle de lutte contre la crise économique, dominé par la recherche d'un partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés, arrimé à la mondialisation et justifié par les politiques multiformes de déréglementations et de gouvernance engagées sous la férule des partenaires bilatéraux et multilatéraux. L'économie solidaire dans ce cadre se distingue par une double réalité : au niveau individuel, un repli solidaire, identitaire et presque sectaire, soutenu par la majorité d'une population tenaillée par les affres de la crise économique et en quête de stratégies de survie ; au niveau collectif, l'émergence d'initiatives d'économie solidaire.

Ainsi, pour les chercheurs camerounais, l'économie solidaire a toujours existé en Afrique, la période coloniale et le dirigisme étatique des trente premières années de l'indépendance étant comme une parenthèse dans ce qui devrait être l'évolution normalement de l'économie solidaire en Afrique. Evidemment, ces deux périodes ont profondément marqué l'évolution de l'économie solidaire et les initiatives actuelles ont donc peu de choses à voir avec les initiatives précoloniales, mais leurs fondements seraient les mêmes puisqu'ils s'inscrivent profondément dans la culture africaine.

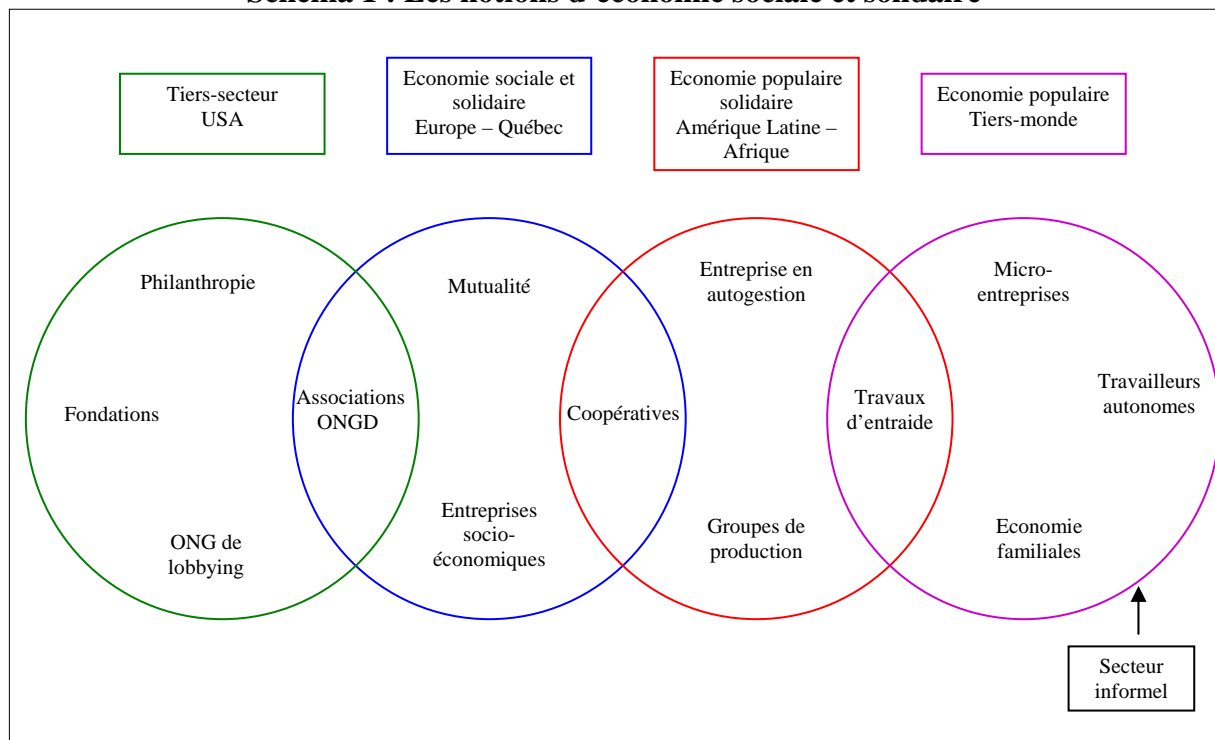
D'autres mouvements de théorisation autonome existent dans le monde, notamment dans les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Egypte...), certains chercheurs algériens ayant déjà

adopté la notion d'économie sociale et solidaire (Fayçal et Kamel, 2008). En Asie, notamment en Inde, les recherches sur les activités économiques mises en œuvre par les populations elles-mêmes dans un esprit de solidarité sont aussi nombreuses, il serait intéressant de mieux les connaître et de voir quels concepts mobilisent les chercheurs asiatiques dans leurs travaux.

CONCLUSION

Sur tous les continents, des mouvements autonomes de théorisation des initiatives économiques solidaires se réalisent de façon parallèle et/ou interconnectés. Ils donnent lieu à l'émergence de notions multiples, mais proches : tiers-secteur aux Etats-Unis, nouvelle économie sociale au Québec, économie sociale et solidaire en France, économie sociale en Belgique, économie solidaire au Brésil, économie populaire solidaire en Amérique Latine, économie populaire... Il est vrai qu'elles recouvrent des réalités différentes (schéma 1).

Schéma 1 : Les notions d'économie sociale et solidaire



Sources : Inacio Gaiger (2004), table ronde : Les rapports au marché et à l'action publique : penser l'avenir, CNAM, Paris.

Dans les mouvements de théorisation autonome des pays du Sud qui mobilisent les notions d'économie populaire solidaire et d'économie populaire, les ASI ont leur place. Elles sont perçues comme des acteurs importants du développement économique et social des pays du Sud, mais aussi comme des acteurs souvent indispensables au soutien des initiatives d'économie solidaire et d'économie populaire : coopératives, groupes de production, travaux d'entraide, micro-entreprise, économie familiale. Elles sont donc intégrées aux acteurs de l'économie solidaire des pays du Sud, alors qu'elles sont des acteurs du Nord. Le rapprochement actuel entre les recherches en ESS et en économie du développement dans les pays du Nord amènera probablement les chercheurs en sciences sociales à une meilleure prise en compte des ASI dans leurs travaux.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAIR P. (1985), *L'économie informelle : figures et discours*, Éditions anthropos, paris, 180p.
- ARCHAMBAULT E., et GREFFE X. (1984), *Les économies non officielles*, La découverte, Paris, 248p.
- ARZELIER M.-P. et COKER C. (1998), L'analyse coût-efficacité appliquée aux actions sanitaires des ONG, in J.-P. DELER, Y.-A. FAURE, A. PIVETEAU et P.-J. ROCA, "*ONG et développement : société, économie, politique*", Karthala, Paris, pp. 310-322.
- ATTANT NGOUARI A. (2007), L'économie informelle et les pratiques populaires, in FALL A.S. et FAVREAU L., *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, pp. 69-85.
- BIT (1972), *Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing productive Employment in Kenya*. OIT, Genève.
- Carvalho de França Filho (2007), Teoria e prática em Economia Solidária : Problemática, Desafios e Vocaç o, *Revue du MAUSS permanente*, www.journaldumauss.com
- CASTEL O. (2004), les associations de solidarité internationale dans la coopération Nord-Sud : un développement dépendant ?, in FAVREAU L., LAROSE G. et FALL A.S., *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Presses de l'Université du Québec, Karthala, Paris, pp. 324-345.
- CHARMES J. (1980), Les contradictions du développement du secteur non structuré, *Revue Tiers-Monde*, n 82, p.321-335.
- CORAGIO J.L. (1991), *Ciudades sin rumbo*, Ciudad, Quito, Perou.
- DE MIRAS C. (1984), De la formation du capital privé à l'économie populaire spontanée, *Politique Africaine*, n 14, p.92-109.
- DE MIRAS C. (1990), État de l'informel, informel et État : illustration sud-américaine, *Revue Tiers-Monde*, XXXI, 122, p.377-392.
- DE SOTO H. (1994), *L'autre sentier : la révolution informelle dans le Tiers-Monde*, La découverte, Paris, 245p.
- ECHO DU COTA (2007) *Economie sociale et solidaire au Sud*, Bulletin trimestriel d'information du COTA, n 115, juin, Bruxelles, 34p.
- EME B. et LAVILLE J.-L. (2006), Économie solidaire, in J.-L. LAVILLE, A.D. CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio actuel, Gallimard, Paris, p.303-312.
- FALL A.S. et FAVREAU L. (2007a) *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, 393p.
- FALL A.S. (2007b), Le renouvellement des dynamiques coopératives africaines : les coopératives d'habitat au Sénégal, in FALL A.S. et FAVREAU L., *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, pp. 121-139.
- FAVREAU L. (2004), *Qu'est-ce que l'économie informelle, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire ?*, Observatoire en économie sociale de l'Outaouais, Québec, Canada,
- Fayçal M. et kamel A. (2008) Emergence des pratiques sociales et solidaires : défis et espoirs de l'économie sociale et solidaire dans les pays arabes, *8 me rencontre du Réseau interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire*, Barcelone.
- GADREY J. (2006), Utilité sociale, in LAVILLE J.-L., CATTANI A.D. *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio actuel, Gallimard, Paris, pp. 641-651.
- GAIGER L. I. (1998), *La solidaridad como una alternativa econ mica para los pobres*, Groupe de recherches sur l'économie solidaire au Brésil, www.ecosol.org.br, 12p.
- GAIGER L. I. (1999), Des entreprises solidaires comme alternative économique pour les pauvres, *Alternatives Sud*, VI, n 4, p.209-229.

- GOFFINET B. (2006), Economie sociale Nord/Sud, une perspective de mondialisation positive..., *Saw-Analyse*, n°1, 5p.
- GOUREVITCH J-P. (2002), *L'économie informelle : de la faillite de l'État à l'explosion des trafics*, Le pré aux Clercs, Paris, 346p.
- GUENEAU M-C. (1998), Les ONG et l'économie : l'entreprise méconnue mais diabolisée, in J. P. DELER, Y. A. FAURE, A. PIVETEAU et P. J. ROCA, *ONG et développement : société, économie, politique*, Karthala, Paris, p.355-364.
- GUEYE O. (2007) La trajectoire des MPE agroalimentaires sénégalaises, in FALL A.S. et FAVREAU L., *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, pp. 32-45.
- HART K. (1973), Informal Income Opportunities ans Urban Employment in Ghana, *Journal of Modern African Studies*, n°2, p.61-89.
- LACHAUD J-P. et PENOUIL M. (1985), *Le développement spontané*, Pédone, Paris.
- MORICE A. (1985), A propos de l'économie populaire spontanée : pour une version sociopolitique de la reproduction urbaine, *Politique Africaine*, n°18, p.114-124.
- NDIAYE S. (2007), La coproduction de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest, in FALL A.S. et FAVREAU L., *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, pp. 46-68.
- NIHAN G. (1980), Le secteur non structuré : signification, aire d'extension du concept et application expérimentale, *Revue Tiers-Monde*, n°82, p.261-284.
- NYSSSENS M. (2004), Quels enjeux pour les dynamiques d'économie sociale , une perspective Nord-Sud, in S. CHARLIER, M. NYSSSENS, J-P PEEMANS et I YEPEZ DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes, gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Presses Universitaires de Louvain, Belgique, p.129-148.
- REVEL M., et ROCA J.-P. (1998), Les ONG et la question du changement, in J.-P. DELER, Y.-A. FAURE, A. PIVETEAU et P.-J. ROCA, "*ONG et développement : société, économie, politique*", Karthala, Paris, pp. 89-103.
- RYFMAN P. (2004), *les Ong*, repères, La découverte, Paris, 123 p.
- SARRIA ICAZA A. M. et TIRIBA L. (2006), Économie populaire, in J-L LAVILLE, A.D. CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio actuel, Gallimard, Paris, p.259-268.
- SETHURAMAN S. V. (1976), Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action, *Revue internationale du travail*, vol 1, n°114.
- Tchouassi G. (2007), L'entrepreneuriat social et solidaire : cas du commerce équitable entre le Nord et le Sud, in TSAFACK NANFOSSO R. A. (2007), *L'économie solidaire dans les pays en développement*, Mouvements Economiques et Sociaux, l'Harmattan, Paris, pp. 61-84.
- TOTTE M. (2007), *L'économie sociale Nord-Sud en appui à l'économie sociale au(x) sud(s)*, Enda Inter-Mondes, Bruxelles, 12p.
- TSAFACK NANFOSSO R. A. (2007a), *L'économie solidaire dans les pays en développement*, Mouvements Economiques et Sociaux, l'Harmattan, Paris, 173p.
- TSAFACK NANFOSSO R. A. (2007b), La culture africaine et l'économie sociale solidaire, in TSAFACK NANFOSSO R. A. (2007), *L'économie solidaire dans les pays en développement*, Mouvements Economiques et Sociaux, l'Harmattan, Paris, pp. 37-60.
- TWAGILIMANA U. (2007), L'initiative féminine Watinooma de Kaya (Burkina Faso), in FALL A.S. et FAVREAU L., *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, pp. 156-165.